



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 2991

Texte de la question

M. Adrien Zeller appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur les difficultés économiques et financières que connaît l'industrie papetière française. Cette situation résulte de la déstabilisation de sa position concurrentielle due à la fois à la situation monétaire mais également à l'absence d'harmonisation réglementaire au sein de la communauté européenne. Il lui demande dans ces conditions quelles mesures il entend prendre afin de préserver l'outil industriel et l'emploi dans ce secteur important de l'activité économique.

Texte de la réponse

L'industrie papetière traverse depuis plusieurs mois une situation d'une extrême gravité. Si certains des problèmes qu'elle rencontre sont de même nature que ceux auxquels sont confrontées l'ensemble des entreprises françaises, les causes majeures de ses difficultés sont cependant bien spécifiques et nécessitent un traitement particulier. Le développement et l'avenir des entreprises industrielles françaises sont au cœur des préoccupations du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur ainsi que de l'ensemble du Gouvernement. Le Gouvernement a d'ores et déjà montré la plus grande fermeté dans les négociations commerciales internationales afin de privilégier et de défendre les intérêts des entreprises françaises et communautaires. Sur le plan national, les dispositions visant à alléger les charges pesant sur les entreprises et à assurer leur compétitivité ainsi que les mesures prises récemment en faveur d'une relance de la consommation bénéficieront à l'ensemble des entreprises françaises. Pour répondre aux contraintes des sociétés menacées de façon plus immédiate, les moyens d'intervention des pouvoirs publics ont été augmentés significativement. Au niveau communautaire, le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur veille à ce que l'élaboration des directives visant à harmoniser les différentes réglementations nationales, notamment en ce qui concerne la valorisation des déchets d'emballage, se poursuive activement. Les industries papetières françaises sont par ailleurs victimes, au-delà d'un déséquilibre mondial persistant entre une offre croissante et une demande atone, des récents désordres monétaires européens. Les dévaluations brutales à l'automne dernier des monnaies finlandaises et suédoises ont assuré un avantage compétitif aux principaux concurrents des producteurs communautaires. Afin d'enrayer la chute des cours des papiers qui a suivi ces dévaluations et de limiter la pénétration des produits finlandais et suédois dans la Communauté, le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur a proposé au Gouvernement de déposer auprès de la commission une demande de clause de sauvegarde sur les cinq types de papiers les plus touchés et qui représentent environ un tiers du chiffre d'affaires de l'ensemble de la profession. Une telle demande, et dans le contexte actuel de l'élargissement de la Communauté à ces pays, revêt un caractère exceptionnel. La Commission des communautés européennes a été sensible à la gravité de la situation des entreprises et des intérêts en cause et a réagi rapidement à cette demande déposée le 19 juillet dernier. Elle a proposé aux gouvernements finlandais et suédois des mesures de surveillance des quantités des papiers exportés dans la Communauté et des cours des transactions opérées. Ces informations devront être fournies bi-mensuellement à compter du 1er août. S'il apparaissait, dans quelques semaines, que ce dispositif

se revelait insuffisant pour entrainer une remontee significative des cours qui seule permettrait de restaurer les conditions d'un developpement durable pour les industries papetieres, le Gouvernement francais pourrait etre amene a proposer des mesures plus strictes.

Données clés

Auteur : [M. Zeller Adrien](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2991

Rubrique : Papier et carton

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1790

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3564